



**Armagnac
Adour**
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE

Procès-verbal
Conseil communautaire du 7 juillet 2025

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2025

Secrétaire de séance :
Martine DENARD

Date d'affichage : 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à RISCLE, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :

45

Nombre de conseillers présents :

37

Nombre de pouvoirs :

1

Nombre de Votants :

38

Présents : Mesdames et Messieurs, Petit, Callac, Pérès, Sarniguet, D'Antin, Duclos, Aragnouet, Dagieux, Franchetto, Pasian, Cagnasso, Dufau Philippe, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Darrigan, Bastrot, Boué, Castets, Clot, Coomans, Denard, Dufau Valérie, Lajus, Terrain, Pailhas, Biau, Marin, Poitreau, Rigaud, Bayle, Renaudin, Menvielle, Langlade, Lescloupé, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames Bernard, Flogny, Messieurs, Garros, Lartigolle, Ducournau, Fauqué, Priouzeau remplacé par Mme Darrigan, Labenne, Périssé, Buffalan remplacé par M. Bayle.

Pouvoirs : de Mme Bernard à Mme Aragnouet.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025

• **Finances :**

- Convention relative au versement d'un fonds de concours d'une commune vers un EPCI
- Créances admises en non valeurs – 197.61 €

• **Urbanisme :**

- Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

• **Personnel :**

- Modification du tableau des emplois :

- Modification de la durée hebdomadaire d'un agent de restauration
- Création emplois d'éducateur de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture
- Modification de fonctions de responsable RPE (Relais Petite Enfance)
- Recrutement d'un agent contractuel à durée déterminée : directeur multi sites établissement du jeune enfant conformément aux dispositions de l'article L.332-8.3° du code général de la fonction publique

• **Questions diverses**

Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine DENARD est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025

Le procès-verbal du précédent conseil communautaire est approuvé, à l'unanimité.

Finances.

- Convention relative au versement d'un fonds de concours d'une commune vers un EPCI.

La communauté de communes a prévu plusieurs travaux de voirie de grande ampleur nécessitant le versement d'un fonds de concours de la part des communes en bénéficiant, à savoir :

Saint-Germé : réfection de la route du ruisseau afin de répondre aux besoins importants de circulation.

Saint-Mont : réfection de la rue de l'Eglise afin de permettre une circulation sécurisée.

Verlus : Réfection de la voie communale permettant la circulation des poids lourds desservant, entre autres, l'entreprise Bastelica

Pour ce faire, il convient de conventionner avec les communes ci-dessus désignées afin de définir les conditions et les modalités de versement de ces fonds de concours.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité d'accepter la convention relative au versement d'un fonds de concours pour des travaux de voirie et de conventionner avec la commune de Saint-Germé, Saint-Mont et Verlus.

Votants	38	Refus	0	POUR	35	CONTRE	1	ABST.	2
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

- Créances admises en non valeurs – 197.61 €.

Monsieur le Président informe le conseil qu'il a reçu une demande du SGC (Service de Gestion Comptable) de Mirande concernant des factures de cantine impayées datant de 2017 et de 2018 pour un montant de 197.61 €.

A la demande de l'intéressé, qui conteste ces factures qui auraient dues être facturées à madame, Le SGC de Mirande bloque les poursuites jusqu'au 31 août 2025.

Le SGC de Mirande demande à Monsieur le Président de se prononcer sur le fait d'annuler ces factures ou de continuer les poursuites.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré les membres du conseil approuve à la majorité l'annulation de ces factures d'un montant total de 197.61 €.

Votants	38	Refus	0	POUR	37	CONTRE	0	ABST.	1
----------------	-----------	--------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------	----------

Il est rappelé qu'un enfant mangeant à la cantine ne sera pas exclu même en cas d'impayé. Par contre, tous les autres services pour lesquels les parents n'auront pas payé leurs factures engendrera l'exclusion de leur enfant.

- Tarification sociale de la cantine : mise en place du dispositif de cantine à 1 euro et proposition de tarifs.

A l'heure actuelle la communauté de communes propose un service de restauration scolaire qui repose sur un tarif unique de 3,15 € le repas. Monsieur le Président explique aux élus que dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, un dispositif d'aide afin de mettre en œuvre une tarification sociale peut être mis en place dans les EPCI dont au moins les 2/3 de la population est domiciliée dans des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale péréquation.

Cette tarification sera en fonction des revenus des familles (quotient familial pris en compte) et est ouvert aux élèves des écoles élémentaires et maternelles.

Cette mesure est en lien avec la signature prochaine du Pacte des Solidarités.

L'aide financière de l'Etat sera versée à condition qu'u cantine compte trois tranches minimum et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 euro. Le nombre de repas servis devra être déclaré et l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturés à 1 euro.

Les avantages pour la collectivité sont la baisse des impayés et une meilleure inclusion des élèves issus de familles modestes.

Pour information, le Conseil Départemental du Gers a annoncé la hausse du prix du repas à partir du 1^{er} septembre 2025, le repas sera facturé à la CCAA 3€95 (au lieu de 3€13).

La durée de cette tarification est en place pour trois ans.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose que la CCAA adhère au dispositif et soumet la tarification suivante :

Tranche				C
	Quotient	1000 euros	De 1 000 à 1 100 euros	> 1 100 euros
Tarif	du 01.09.25 au 31.08.2026	1 euro	3€15	3 € 55
	Du 01.09.2026 au 31.08.2027		3 € 25	3 € 65
	Au 01.09.2027		3 € 35	3€85

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- que la CCAA adhère à ce dispositif pour les écoles maternelles et élémentaires du territoire,
- d'approuver les tarifs cités ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer la convention triennale avec l'Etat et tout document y afférant.

Votants	38	Refus	0	POUR	38	CONTRE	0	ABST.	0
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

Urbanisme

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Président rappelle que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé le 9 octobre 2023. Afin de faire vivre ce document et permettre de répondre à des demandes de modifications et des projets de développement, plusieurs procédures peuvent être envisagées en fonction des sujets.

La communauté de communes Armagnac Adour a décidé par délibération du 10 juin 2024 une modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Or certaines modifications demandées ne peuvent être traitées que dans le cadre d'une révision allégée, à objet unique. C'est une procédure plus longue et plus complète. La révision simplifiée concerne une demande pour faire passer une zone dans une nouvelle

catégorie. Par délibérations en date du 7 juillet 2025 le conseil communautaire a approuvé les révisions allégées du PLUi suivantes :

- Reclassement d'une zone A. Projet agrivoltaïque sur la commune d'Aignan impliquant la réduction de la protection Ap et reclassement du projet en zone A. Adaptation du règlement et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).
- Création d'une zone AUpv sur un site pollué impliquant la réduction d'une zone agricole sur la commune de Riscle. Adaptation du règlement et du PADD.
- Réduction d'une protection au titre de l'article L.151-19 sur la commune de Riscle pour un aménagement urbain et le stationnement.
- Création d'un STECAL touristique sur le site du château de Saint-Germé impliquant une réduction d'une protection au titre de l'article L.151-19. Adaptation du règlement et du PADD.
- Rectification des limites de la zone UB à Riscle impliquant la réduction de la zone N.

Pour chacune de ces révisions, le cabinet Métropolis a établi un devis. Le cabinet d'études Métropolis est associé au bureau d'étude SOLDER IDE pour la partie environnement. Ces 5 procédures pourront être mutualisées pour la partie examen conjoint et enquête publique.

Le montant total du devis s'élève à 59 350 € HT soit 71 220 € TTC.

Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer sur l'acceptation de ce devis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité :

- D'accepter le devis présenté par le cabinet Métropolis pour un montant de 59 350 HT soit 71 220 € TTC.
- D'autoriser le Président à signer ce devis et tout document afférant aux révisions du PLUi citées ci-dessus.

Votants	38	Refus	0	POUR	31	CONTRE	2	ABST.	5
----------------	-----------	--------------	----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------	----------

Mme Coomans souhaite savoir où en sont les autres demandes ? Sont-ils dans une autre démarche ?

M. Petit lui répond qu'effectivement, les autres dossiers seront traités dans le cadre d'une démarche simplifiée, pour laquelle il n'y a pas d'enquête publique.

M. Castets demande la durée de la procédure de révision. Il lui est répondu entre 6 mois et un an.

Personnel

Modification du tableau des emplois

1/ Modification de la durée hebdomadaire d'un agent de restauration :

Le Président informe l'assemblée de la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire d'un agent de restauration suite à l'intégration d'heures complémentaires régulières, de 24 heures à 30 heures.

2/ Créations d'emplois :

Le Président rappelle la réorganisation des équipes des deux structures multi accueil et la création de l'emploi de directeur multi sites établissement du jeune enfant lors du conseil communautaire du 16 juin dernier, qui assurera la direction des micro-crèches. Ainsi, les emplois de directeur du centre multi accueil et de directeur du centre multi accueil de moins de 10 berceaux n'auront plus lieu d'être dès lors que ce recrutement sera effectif. Ils feront l'objet d'une suppression lors d'un prochain CST puis conseil communautaire.

Cette réorganisation entraîne donc la création des emplois suivants :

- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants pour une durée de 35 heures hebdomadaires,
 - 1 emploi d'auxiliaire de puériculture pour une durée de 35 heures hebdomadaires
- avec pour fonctions : prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.

Ces emplois pourraient être occupés par un fonctionnaire du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, et un fonctionnaire du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux.

3/ Modification des fonctions de responsable RPE (Relais Petite Enfance) :

Cette réorganisation entraîne également le retrait de la fonction de référent du « pôle » petite enfance au responsable du RPE. Cette fonction incombera désormais à la personne recrutée.

Le Président propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2025 pour intégrer les créations et modifications demandées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial placé auprès de la communauté de communes Armagnac Adour le 24 juin 2025,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil communautaire le 16 juin 2025,

DECIDENT :

Votants	37	Refus	0	POUR	36	CONTRE	1	ABST.	0
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

- de fixer les effectifs du personnel comme suit :

Emploi	Effectif	Durée hebdomadaire de travail	Fonctions	Cadre d'emploi
Directeur Général des services	1	35,00 H	Encadrement des services appartenant à la communauté de communes	Attachés Territoriaux
Responsable des ressources humaines	1	35,00 H	Gestion du personnel	Rédacteurs territoriaux

Responsable ou assistant de gestion financière, budgétaire et comptable	1	35,00 H	Elaboration, suivi et exécution des décisions budgétaires	Rédacteurs et Adjoints Administratifs territoriaux
Secrétaire médical	1	35,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	24,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	16,00 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	17,50 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Secrétaire médical	1	17,50 H	Accueil, tâches administratives, informatique, comptabilité, régie	Rédacteurs territoriaux
Assistant médical	1	17,50 H	Aide à la gestion du centre de santé et assistance aux médecins	Aides-soignants territoriaux
Assistant administratif chargé de la commande publique	1	35,00 H	Préparation et suivi des marchés publics, gestion des écoles	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant administratif chargé de la communication, du transport et du tourisme	1	35,00 H	En charge de la communication, du service du transport, du tourisme, gestion administrative de l'école de musique.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	24,00 H	Accueil, secrétariat et gestion administrative	Adjoints Administratifs Territoriaux
Assistant de gestion administrative	1	35,00 H	Référent des agents de restauration et de ménage. En charge du suivi et des besoins de la formation professionnelle, assistance tâches services ressources humaines et finances.	Adjoints Administratifs Territoriaux
Animateur Tiers Lieu	1	24,00 H	Animation et formation des utilisateurs du service. Communication sur le Tiers Lieu de Riscle à travers les différents supports (numérique, papier...).	Adjoints Administratifs Territoriaux
Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale Coordination au sein de la structure	Médecins Article L.332-8 1° du CGFP

Médecin généraliste	1	35,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	5,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	10,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Médecin généraliste	1	6,00 H	Missions de médecine générale	Médecins Article L.332-8 1°du CGFP
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent technique polyvalent	1	35,00 H	Réalisation de l'essentiel des interventions techniques, exécution de travaux dans le domaine de la voirie et des bâtiments.	Adjointes techniques Territoriaux
Responsable voirie et bâtiments	1	35,00 H	Conception, gestion, réalisation et suivi des dossiers de voirie et gestion des bâtiments	Agents de maîtrise Territoriaux
Agent technique	1	35,00 H	Aide technique apportée au chef de service voirie et bâtiments. Gestion technique et administrative des marchés publics voirie et bâtiments, planification des travaux.	Adjointes techniques et agents de maîtrise territoriaux
Chargé de coopération territoriale	1	35,00 H	Conception, mise en place et suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG)	Animateurs Territoriaux
Animateur habitat inclusif	1	17,50 H	Animation de la vie sociale et partagée au sein de l'habitat inclusif	Animateurs Territoriaux
Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Référent du « pôle » enfance. Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Animateurs et Adjointes d'animation Territoriaux

Directeur des accueils de loisirs	1	35,00 H	Encadrement des personnels d'animation travaillant sur les structures des ALAE et ALSH. Participation à l'élaboration des projets des services de l'enfance. Animation, gestion et administration financière des projets pédagogiques.	Animateurs et Adjointes Territoriaux
Animateur	1	25,00 H	Responsable de l'animation de l'accueil jeunes.	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	24,50 H	Animation en périscolaire, extrascolaire et multi accueil.	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	27,00 H	Animation périscolaire, extrascolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjointes d'animation Territoriaux
Animateur	1	17,00 H	Animation en périscolaire et en extrascolaire et multi accueil.	Adjointes d'animation Territoriaux
Co-accueillant LAEP	1	17,50 H	Accueil et accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié.	Adjointes d'animation Territoriaux
Référent LAEP et Handicap	1	35,00 H	Accueil, accompagnement des jeunes enfants et leurs parents dans un lieu dédié, suivi administratif, mise en place des projets LAEP. Accompagnement et orientation des professionnels et des familles dans leurs démarches d'inclusion du public en situation de handicap.	Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
CESF (Conseiller en Economie Sociale et Familiale)	1	17,50 H	Accueil, animation de la structure Maison des Parents	Assistants sociaux éducatifs territoriaux
Directeur multi sites établissement du jeune enfant	1	35,00 H	Assurer la direction de deux micro-crèches, gestion administrative, suivi budgétaire, management des équipes pluridisciplinaires et assurer une veille réglementaire dans le domaine de la petite enfance	Puériculteurs, Infirmiers et Educateurs de Jeunes Enfants territoriaux
Directeur du centre multi accueil	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants

Responsable RPE (Relais Petite Enfance)	1	17,00 H	Organisation du relais petite enfance et participation à la rédaction et la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s, conseil et orientation des parents employeurs, animation de temps collectifs avec les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants accueillis	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Educateur de jeunes enfants	1	35,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Educateurs Territoriaux de Jeunes enfants
Auxiliaire de puériculture	1	35,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	33,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puéricultures Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	34,00 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Directeur du centre multi accueil de moins de 10 berceaux	1	35,00 H	Elaboration et mise en œuvre des projets d'établissement, accompagnement des familles, organisation du service multi accueil, éveil et développement global des enfants d'âge périscolaire.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Auxiliaire de puériculture	1	34,50 H	Prise en charge des enfants de 2,5 mois à 4 ans, organisation des jeux d'éveil, participation au projet de vie, et participation aux soins quotidiens.	Auxiliaires de puériculture Territoriaux
Educateur sportif	1	13,50 H	Enseignement des activités sportives.	Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives

ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	33,60 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, entretien des locaux, aide à la prise des repas au multi-accueil	Agents spécialisés des écoles maternelles
ATSEM	1	35,00 H	Aide maternelle, animation périscolaire, cantine, entretien des locaux, accompagnement des enfants dans le car scolaire	Agents spécialisés des écoles maternelles
Agent des écoles	1	35,00 H	Entretien des locaux, aide à la prise des repas, surveillance des enfants pendant la pause méridienne	Agents de Maîtrise Territoriaux
Agent des écoles	1	28,62 H	Préparation des repas, achats, élaboration des menus, service, entretien des locaux. Construit et propose le projet pédagogique de l'ALAE, organise la mise en place des activités et encadre son équipe.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	30,00 H	Surveillance des enfants et encadrement des enfants durant le temps scolaire et périscolaire.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	20,00 H	Accompagnement le midi des élèves de l'école élémentaire vers la cantine du collège de Riscle.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine animation périscolaire et extrascolaire, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,83 H	Aide à la préparation des repas au collège, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux

Agents des écoles	1	12,55 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	22,00 H	Animation périscolaire, extrascolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux.	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,17 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	30,00 H	Aide à la préparation des repas, au service et aux tâches ménagères, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent de restauration	1	24,00 H	Confection des repas, achats, élaboration des menus, entretien des locaux et du matériel	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	23,00 H	Entretien des locaux, surveillance des élèves pendant le temps périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agents des écoles	1	15,30 H	Entretien des locaux, surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	19,50 H	Entretien des locaux, animation périscolaire et extrascolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	7,46 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	16,00 H	Aide à la prise des repas, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	8,74 H	Animation périscolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	26,92 H	Aide à la préparation des repas, service, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	27,00 H	Animation périscolaire, scolaire, aide à la prise des repas, entretien des locaux	Adjointes techniques Territoriaux
Agent des écoles	1	25,00 H	Surveillance des enfants à la cantine, entretien des locaux, animation périscolaire	Adjointes techniques Territoriaux
Professeur de musique	1	5,00 H	Enseignement artistique, piano.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, saxophone.	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	6,00 H	Enseignement artistique, clarinette	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Directeur école de musique	1	20,00 H	Direction, enseignement artistique, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	4,50 H	Enseignement artistique, flûte	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	5,50 H	Enseignement artistique, percussions	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	2,00 H	Enseignement artistique, tuba, trombone	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	5,50 H	Enseignement artistique, trompette et cor	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique
Professeur de musique	1	3,00 H	Enseignement artistique, éveil musical, formation musicale tous niveaux	Assistants Territoriaux d'enseignement artistique

- Recrutement d'un agent contractuel : directeur multi sites établissement du jeune enfant, à durée déterminée, au vu des dispositions de l'article L. 332-8.3° du code général de la fonction publique pour pourvoir un emploi permanent pour les communes de moins de 1 000 habitants ou groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants pour tout emploi.

Le Président rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent :

-de directeur multi sites établissement du jeune enfant doté d'une durée hebdomadaire de travail de 35,00 heures à pourvoir par un fonctionnaire du cadre d'emploi des puériculteurs, infirmiers et éducateurs de jeunes enfants, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération du 16 juin 2025.

Il demande à l'assemblée, en cas de vacance de poste, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L. 332-8.3° du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à la majorité,

Votants	38	Refus	0	POUR	37	CONTRE	1	ABST.	0
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

-à recruter un agent contractuel, faute de pourvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire conformément aux dispositions de l'article L. 332-8.3° du code général de la fonction publique,

- pour une durée déterminée de 1 an, sous réserve que l'autorité territoriale procède aux vérifications ci-après :

Les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, doivent être comptabilisés comme suit :

- tous les contrats conclus entre la collectivité contractante, sur la base de l'article L. 332-8.3° du code général de la fonction publique,
- les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.

Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

- à fixer la rémunération de l'agent, comme suit :

- sur un échelon du grade de puériculteur, infirmier, ou éducateur de jeunes enfants, afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences de l'agent recruté.

Voirie

- Avenant au marché pour la restructuration du pont du Cabanon à AIGNAN / LOUSSOUS-DEBAT

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, des travaux supplémentaires non prévus au marché pour la restructuration du pont du Cabanon à AIGNAN / LOUSSOUS-DEBAT sur le marché, sont à inclure, notamment pour la mise en sécurité des abords au pont, à savoir :

-la fourniture et la pose de glissières de sécurité bois et métal sur une longueur de 12 mètres linéaires (ml) sur les côtés amont et aval de l'ouvrage.

-la fourniture et la pose d'un busage en amont de l'ouvrage

Le montant du devis est de 7 400.00€ HT soit un total de 8 880.00€ TTC.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de valider l'avenant à l'entreprise SNAACCHINI.

Votants	38	Refus	0	POUR	38	CONTRE	0	ABST.	0
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

- Attribution du marché pour la réhabilitation du pont du football à RISCLE

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) a été choisie pour l'attribution du marché pour la réhabilitation du pont du Football à RISCLE.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site www.ladepeche-marchespublics.fr le lundi 19 mai 2025 et le mercredi 21 mai 2025.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 20 juin 2025 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le lundi 07 juillet 2025 à 9h00 pour le résultat d'analyse et le choix des entreprises.

Examen des offres :

Nombre de plis reçus dans les délais : 2 offres

Ordre d'arrivée des plis dénomination et adresse de l'établissement

1 Routière des Pyrénées 32 310 VALENCE SUR BAÏSE
2 SNAA ACCHINI 65 700 MAUBOURGUET

Rappel estimation H.T. base de la MOE : 127 130.00 €

ENTREPRISE	MONTANT H.T	ECART de l'estimation	ECART du moins disant
Routières des Pyrénées	84 522.60 €	-33.51 %	-32.06 %
Routières des Pyrénées Version 2	125 498.95 €	-1.28 %	+0.88 %
SNAA ACCHINI	124 410.00 €	-2.14 %	+0.00 %

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

- 50 % Le critère « Prix » pondéré à 50 Points, le prix sera noté sur 50 points apprécié au regard des prix portés sur l'ensemble du BPU
- 50 % Le critère « valeur technique », dont :
 - 30% Méthodes, procédure et planning
 - 20% Organisation Moyens humains et matériels dédiés au chantier

Il en résulte le résultat suivant :

ENTREPRISE	MONTANT H.T	Note Technique	Note Prix	Note Globale	Classement
Routières des Pyrénées	84 522.60 €	-	-	-	-
Routières des Pyrénées Version 2	125 498.95 €	40	49.57	89.57	2
SNAA ACCHINI	124 410.00 €	40	50	90	1

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de retenir l'offre de SNAA ACCHINI, pour un montant HT de 124 410.00 euros ; soit 149 292.00 euros TTC. Cette offre est inférieure à l'estimation d'environ 2.14 %.

Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise SNAA ACHINI et sollicite la possibilité de signer le marché et tout document y afférant.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité de valider le choix des entreprises proposé ci-dessus et d'autoriser le président à signer le marché et tout document y afférant.

Votants	37	Refus	0	POUR	37	CONTRE	0	ABST.	0
----------------	----	--------------	---	-------------	----	---------------	---	--------------	---

Informations et questions diverses

Petit rappel : Il est nécessaire de délibérer dans chaque conseil municipal pour l'accord local (répartition des sièges pour le conseil communautaire de mars 2026) avant fin Août 2025.

Le ministre de la santé a défini les territoires retenus dans le cadre du pacte de lutte contre les déserts médicaux.

Le territoire Armagnac Adour a été choisi.

Ce pacte prévoit :

- Des interventions de médecins volontaires un certain nombre de jours par an,
- Des positionnements de jeunes médecins en quatrième année qui seront tutorés par des médecins seniors,
- La possibilité de recruter des infirmières en pratique avancée (IPA),
- Des aides financières pour combler le déficit de fonctionnement.

Toutefois, il faudra proposer des logements pour ces remplacements. La CCAA dispose de deux logements au-dessus du Centre Intercommunal de Santé. Il y aura aussi la possibilité d'aménager 3 T2 à l'ancienne école de Viella.

-Questions diverses :

- M. Petit rend compte de la gestion de la période caniculaire de la fin d'année scolaire. Contact a été pris avec l'Inspection Académique, laquelle n'a pris aucune initiative pour aider à prendre des mesures dans les établissements scolaires.

Ainsi, 3 écoles sur 6 ont été fermées.

M.Menvielle demande la raison pour laquelle l'école de Saint-Germé a été fermée lors de la canicule de juin alors qu'elle est BEPOS ?

M. le Président précise qu'une réflexion est menée afin de réfléchir à une climatisation des écoles ou d'installer, dans un premier temps, des brise-soleils.

- Mme Coomans demande si un médecin arrivera bien en juillet.

M. Petit répond que le médecin envisagé a finalement décliné sa venue pour des raisons financières. En effet, M. Florentin a précisé, lors d'une réunion avec les services, qu'il n'y a plus de possibilités de percevoir la prime de 50000 euros.

-M.Dagieux rappelle qu'il a donné sa contribution pour la rando SCOT. M. Petit lui répond qu'il fera part de son écrit lors de ce déplacement.

Le secrétaire de séance,
Martine Denard

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Denard', with a horizontal line drawn underneath it.

Le Président,
Michel Petit

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Petit', with a large, stylized loop at the beginning and a horizontal line drawn underneath it.